



## Rupture de bail locatif pour loger un membre de ma famille

Par **ela**, le **08/04/2010** à **13:52**

Bonjour,

Ma maison étant louée (bail de 3 ans), et demeurant actuellement dans les dom, puis-je rompre le contrat de bail, afin de pouvoir y loger un membre de ma famille (frère) actuellement dans une situation difficile ?

OU bien pour avoir la possibilité de revenir chez moi.

Merci de votre réponse

Par **fabienne034**, le **08/04/2010** à **15:09**

Bonjour,

oui il est possible de rompre le bail à la fin du bail pour revenir chez vous,

c'est un congé de bail pour reprise

pour tout savoir

<http://www.fbis.net/lettreslocatairesproprietaires.htm>

Par **ela**, le **08/04/2010** à **20:32**

merci de votre réponse.

Mais pour plus de précision, ma question était de savoir si je pouvais rompre le bail avant la fin (prévue pour décembre 2011), afin de pouvoir y loger mon frère qui se trouve dans une situation d'urgence.

Cordialement